

ECOM Agroindustrial Corp. S.A. et les sociétés de son groupe (ensemble, « **ECOM** ») s'engagent à mener leurs activités d'une manière éthique, légale, écologiquement et socialement responsable. ECOM travaille en permanence pour améliorer la durabilité de ses opérations. Alors que nos politiques garantissent que nous nous conformons aux lois applicables, nos actions démontrent notre engagement à investir dans la protection de l'environnement, améliorant la traçabilité et l'expansion du développement de programmes de production durable. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent notre engagement à conduire leurs affaires de manière responsable, durable et éthique. Nous définissons ci-dessous notre Code de conduite des fournisseurs (le « **Code** ») auquel nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent conformément.

CONFORMITÉ LÉGALE ET ÉTHIQUE

ECOM exerce ses activités conformément à toutes les lois, règles et réglementations applicables, y compris les lois antitrust et les régimes de sanctions applicables, et ne se livre pas à des pots-de-vin, à la corruption, au blanchiment d'argent ou à d'autres pratiques frauduleuses. Nous attendons la même chose de nos fournisseurs et un fournisseur doit avoir mis en place des politiques et des procédures pour assurer une telle conformité.

DROITS DE L'HOMME ET TRAVAIL

Travail des enfants et esclavage moderne : Nous nous engageons à agir de manière éthique et avec intégrité dans toutes nos relations commerciales, et à mettre en œuvre et à appliquer des systèmes et contrôles efficaces pour garantir que l'esclavage et la traite des êtres humains ne se produisent nulle part dans nos chaînes d'approvisionnement ou dans nos entreprises. Nous adhérons aux lois locales concernant l'âge minimum d'embauche et n'employons pas d'enfants qui n'ont pas atteint l'âge minimum de fin de scolarité. Nous attendons la même approche de nos fournisseurs et qu'ils respectent (i) la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, (ii) les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail, la convention 182 (sur les pires formes de travail des enfants) et 138 (sur l'âge minimum), (iii) les conventions et (iv) les lois applicables régissant le travail des enfants, l'esclavage, le travail forcé ou obligatoire et la traite des êtres humains. **Abus** : Nous n'autorisons en aucune circonstance le recours à la violence, au harcèlement ou à l'abus dans l'une de nos opérations. Nos fournisseurs doivent également fonctionner de cette manière. **Discrimination** : notre politique est qu'aucun candidat ou employé ne doit recevoir un traitement moins favorable en raison de son orientation sexuelle, de son âge, de son origine, de sa couleur, de sa nationalité, de son origine ethnique, de sa religion, de ses convictions, de son handicap ou de son état civil, ou qu'il ne soit désavantagé par des conditions qui ne peuvent être justifiées. En outre, nous nous engageons à accorder à tous les travailleurs la liberté d'association afin que tout employé associé à une négociation collective ou à un syndicat ne reçoive pas un traitement moins favorable. Nos fournisseurs doivent également opérer de manière non discriminatoire. **Diversité et inclusion**. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils valorisent la dignité de chaque employé en tant que personne unique avec des compétences et des perspectives individuelles. Les fournisseurs sont censés rejeter catégoriquement les individus et les idéologies qui cherchent à semer la haine, la discorde et la division en fonction des caractéristiques personnelles d'un individu. **Rémunération raisonnable** : Nous versons et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils versent une rémunération et des avantages raisonnables qui, au minimum, respectent toutes les lois et réglementations applicables.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Notre politique est de nous conformer aux lois applicables en prenant toutes les mesures raisonnables et pratiques pour protéger la santé et la sécurité au travail de tous nos employés, ainsi que la sécurité de nos clients, fournisseurs et de toutes les autres personnes concernées par nos activités. Nos fournisseurs doivent également respecter les lois locales en matière de santé et de sécurité et s'efforcer de protéger la santé et la sécurité de leurs employés.

RESPONSABILITÉ DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Traçabilité : En investissant dans l'intelligence de la chaîne d'approvisionnement, nous poursuivons notre engagement continu

envers nos clients pour fournir des produits entièrement traçables et durables. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils aient des niveaux de contrôle et de transparence améliorés pour nous aider dans notre engagement à assurer la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement. ECOM se réserve le droit de demander une carte complète de la chaîne d'approvisionnement afin de faciliter les évaluations des risques et d'évaluer la conformité légale, éthique et environnementale dans la chaîne d'approvisionnement en amont. Nos fournisseurs seront transparents sur toutes les fermes/coopératives/stations d'achat connues utilisées pour nous approvisionner en marchandises et fourniront ces informations sur demande. **Durabilité** : Nous nous engageons à améliorer la qualité des rendements de nos agriculteurs, la qualité des produits et, par conséquent, leurs revenus. Chaque marché local est différent, mais dans la mesure du possible, cela inclura : (i) l'engagement avec les agriculteurs directement et par le biais d'organisations d'agriculteurs ; (ii) la formation pour améliorer les pratiques agricoles, se traduisant par une meilleure gestion, rendements et qualité des exploitations ; (iii) la certification pour permettre le commerce sur des marchés à plus forte valeur ; (iv) l'accès à de meilleurs inputs et au crédit ; et (v) l'accès à une meilleure génétique et à de meilleures technologies. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'engagent dans de telles pratiques de développement durable et qu'ils les soutiennent. **Amélioration continue** : Nous reconnaissons que la réalisation des exigences de ce Code est un processus dynamique et nous encourageons l'amélioration continue au sein des opérations de nos fournisseurs. Dans les cas où une amélioration est nécessaire, nous aiderons nos fournisseurs à établir des étapes et des processus clairs pour soutenir leur réalisation. **Signalement des réclamations** : nous encourageons et attendons de nos fournisseurs qu'ils encouragent et fournissent les moyens à leurs employés de signaler des préoccupations, des plaintes ou des activités potentiellement illégales sur le lieu de travail, avec la possibilité de le faire de manière anonyme, sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Tout signalement doit être traité de manière confidentielle. Les fournisseurs doivent enquêter sur ces rapports, prendre des mesures correctives si nécessaire et informer ECOM des actions en justice, des enquêtes administratives ou des poursuites qui pourraient affecter l'exécution de toute obligation contractuelle envers ECOM, ou lorsque de telles actions en justice pourraient nuire à la réputation d'un fournisseur ou d'ECOM.

ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à améliorer les environnements dans lesquels nous opérons ; au minimum, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux lois environnementales, qu'ils détiennent les permis requis, qu'ils s'efforcent d'améliorer les pratiques environnementales et qu'ils minimisent l'impact environnemental de leurs opérations. **Émissions de gaz à effet de serre** : Nos fournisseurs prendront les mesures appropriées pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre (GES) et leur impact sur le changement climatique et la qualité de l'air. Les fournisseurs doivent collecter des données sur les GES, les évaluer et réduire leurs émissions. Les fournisseurs fourniront, sur demande, des preuves documentées de leur empreinte carbone et de leurs efforts pour la réduire. **Efficacité énergétique** : Nos fournisseurs prendront les mesures appropriées pour minimiser la consommation d'énergie et mettront en place des stratégies d'économie d'énergie (utilisation de sources et de carburants renouvelables, opérations logistiques économes en carburant). **Gestion et conservation de l'eau** : nos



ECOM AGROINDUSTRIAL CORP. S.A.

fournisseurs prendront les mesures appropriées pour minimiser leur impact sur l'eau en : (i) réduisant leur consommation d'eau ; (ii) assurant le maintien de la qualité des eaux souterraines ; (iii) assurant que les qualités des eaux usées rejetées sont conformes aux réglementations locales et sont (si possible) améliorées ; et (iv) en soutenant la conservation de l'eau. **Pas de déforestation** : nos fournisseurs prendront les mesures appropriées pour s'assurer que

leurs opérations ne contribuent pas à la déforestation et à la perte de biodiversité. Lors de l'établissement de nouvelles opérations ou de l'expansion d'opérations existantes, nos fournisseurs doivent obtenir toutes les approbations et autorisations légales. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils conservent des preuves documentées de l'historique d'utilisation des terres et qu'ils les fournissent sur demande.

En fournissant ECOM , vous confirmez que vous respectez les principes ci-dessus. Ce Code Fournisseur va au-delà du respect de la loi et vise à faire progresser la responsabilité sociale et environnementale. Nous pouvons évaluer votre conformité avec ce Code à tout moment où nous entretenons une relation commerciale avec vous, et toute violation de ce Code peut entraîner la résiliation de notre relation commerciale. ECOM révisera régulièrement ce Code et introduira des révisions si nécessaire ou approprié. Les fournisseurs trouveront toujours la version la plus récente du Code sur le site Web d'ECOM à l'adresse <http://www.ecomtrading.com>.